



AYTRÉ

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Mme CHATENAY-MORENO Valentine

- Etaient présents : M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. VIEULES Robin, M. TATOU Abdelouahed, Mme NIVALT Nadine, Mme DESPRES Sophie, Mme BEAUMEISTER Joseline, Mme VELLY Julie, M. DESSED Jacky, Mme GEHAUT Annie, M. SEYLER Patrice
- Absents excusés représentés : Mme GIRARD Martine ayant donné procuration à Mme de SAINT DO Hélène, M. JEAN Stéphane ayant donné procuration à Mme VELLY Julie, Mme LEPARC Alice, ayant donné procuration à Mme CHATENAY-MORENO Valentine, Mme QUINTEL Julie ayant donné procuration à Mme BEAUMEISTER Joseline et M. Txomin OLAZABAL ayant donné procuration à Mme GEHAUT Annie, Mme RAGOT ayant donné procuration à M. SEYLER Patrice
- Absente excusée : Mme Hélène RATA,
- Secrétaire de séance : M. TATOU Abdelouahed
- Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD, assistante de direction

N° D29_26

DATE DE CONVOCATION 05/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente)
OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION 18

NOMBRE DE VOTANTS 18 CONTRE..... 00

POUR..... 18 ABSTENTIONS 00

Objet : PÔLE FINANCES : Budget principal CCAS – Approbation du CFU 2025

Madame la Vice-Présidente du CCAS indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 728,07	928 091,00	942 819,07
	Recettes réalisées (1)	B	8 839,05	898 435,93	907 274,98
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	220 075,19	910 725,67	1 130 800,86
	Dépenses réalisées (1)	E	209 971,39	793 168,14	1 003 139,53
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-201 132,34	105 267,79
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	205 347,12	-17 365,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	4 214,78	87 902,46
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	4 214,78	87 902,46

Vue d'ensemble du budget principal du CCAS par chapitre

Chapitre	Libellé	BP 2025	CFU 2025	% réalisation
11	Charges à caractère général	86 339,23 €	56 456,17 €	65,39
12	Charges de personnel	671 039,90 €	607 436,79 €	90,52
65	Autres charges courantes	138 514,47 €	121 028,76 €	87,38
67	Charges exceptionnelles	104,00 €	- €	-
42	Opération d'ordre	14 728,07 €	8 246,42 €	55,99
2	Résultat reporté N-1	17 365,33 €		
	Total des Dépenses	928 091,00 €	793 168,14 €	85,46
13	Atténuation de charges	10 000,00 €	28 017,12 €	280,17
70	Produits des services	248 900,00 €	200 817,21 €	80,68
74	Dotations et participations	668 925,00 €	669 600,00 €	100,10
75	Autres produits de gestion courante	266,00 €	1,60 €	0,60
77	Produits exceptionnels			
	Total des Recettes	928 091,00 €	898 435,93 €	96,80
	RESULTAT de fonctionnement		105 267,79 €	

Les résultats se présentent comme suit :

I - Section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à **898 435.93 €**, avec un taux de réalisation de 96.80 % par rapport au budget voté.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Atténuations de charges pour **28 017.12 €** pour un remboursement de notre assurance statutaire pour les maladies ordinaires et longue durée.
- Recettes des services pour **200 817.21 €** correspondant à la réaffectation des salaires des budgets annexes sur le budget principal et participation au gouter dansant et repas des séniors.
- Dotations et participations pour **669 600 €** dont notamment la subvention d'équilibre de la ville 460 000€ et 200 000€ de la vente du CCAS, le remboursement AFIPADE et la subvention PLIE (5 250€) selon convention pour la mise à disposition de locaux.
- Autres produits de gestion courante pour **1.60 €**.

- Le total des dépenses se chiffre à **793 168.14 €**, et, avec un taux de réalisation de 85.46 % du budget voté.

Les dépenses réelles s'élèvent à 784 921.72 €.

- Le poste principal est celui **des frais de personnel** d'un montant de **607 436.79 €** représentant 77.38 % des dépenses réelles.
- Les dépenses à caractère général de **56 456.17 €** sont en baisse par rapport à l'année dernière du fait du changement de bâtiment moins énergivore mais aussi d'une gestion rigoureuse des dépenses.
- Le poste « Autres charges de gestion courante » de **121 028.76 €** est lui en diminution de 30 045€. Il intègre principalement :
 - ⇒ Les aides et secours octroyés aux Aytrésiens les plus en difficulté pour 9 776.52 € hors épicerie solidaire
 - ⇒ La subvention d'équilibre du budget annexe Aides à Domicile pour 66 076.99 €
 - ⇒ Reversement repas téléthon pour 766.58 €
 - ⇒ La subvention d'équilibre pour l'épicerie sociale pour 29 621.48 €
 - ⇒ La subvention du COS des agents CCAS pour 12 465.10 €
- A ces dépenses réelles, s'ajoutent des dépenses liées à des mouvements d'ordre portant sur la **dotation aux amortissements pour 8 246.42 €.**

II - Section d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2025	DM	CA 2025	% réalisation
13	Subvention d'investissement	10 000,00 €	- 2 610,00 €		- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	2 610,00 €	2 610,00 €	10
204	Subvention d'équipement versées	200 000,00 €		200 000,00 €	100
21	Immobilisation corporelles	10 075,19 €		7 361,39 €	73,06
	Total des Dépenses	220 075,19 €		209 971,39 €	95,41
10	Dotation, fonds divers	- €		592,63 €	
40	Opérations d'ordre	14 728,07 €		8 246,42 €	
	Total des Recettes	14 728,07 €		8 839,05 €	
001	Résultat reporté N-1	205 347,12 €		- €	
	RESULTAT d'investissement			-201 132,34 €	

- **Les recettes** se chiffrent à **8 839.05 €** hors le résultat 2024 et les dépenses à **209 971.39 €**.
 - Dotations, fonds divers et réserves_: FCTVA pour 592.63 €.
 - Les recettes en opération d'ordre correspondent aux amortissements de la subvention bâtiment CCAS pour 4 916.67€, aux licences informatiques pour 509.13 €, au renouvellement de matériel informatique pour 2 050.20€
- **Les dépenses s'élèvent à 209 971.39 €** et correspondent à
 - Immobilisations incorporelles avec l'achat de licences Odyssée dans le cadre de la mutualisation avec le service comptabilité de la ville pour 2 610€
 - Subvention d'équipement pour 200 000€ pour le financement des travaux du nouveau bâtiment CCAS
 - Les immobilisations corporelles pour 7 361.39€ sur l'achat de mobiliers de bureaux et matériels informatiques

L'exercice 2025 s'est terminé avec un excédent en fonctionnement de **105 267.79 €** et un déficit en investissement de **201 132.34 €**

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour l'année 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu la délibération n° 22 du 18 mai 2026 relative à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil d'Administration, après avoir voté, décide à l'unanimité:

Article 1^{er} : D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du CCAS d'Aytré.

Article 2 : D'arrêter le compte financier unique du CCAS d'Aytré comme suit.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 728,07	928 091,00	942 819,07
	Recettes réalisées (1)	B	8 839,05	898 435,93	907 274,98
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	220 075,19	910 725,67	1 130 800,86
	Dépenses réalisées (1)	E	209 971,39	793 168,14	1 003 139,53
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-201 132,34	105 267,79	-95 864,55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	205 347,12	-17 365,33	187 981,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	4 214,78	87 902,46	92 117,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	4 214,78	87 902,46	92 117,24

Article 3 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,



Valentine CHATENAY-MORENO